



SAINT-PRIEST
ARDÈCHE

A conserver

LES R!SQUES MAJEURS



LES BONS
REFLEXES

DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Janvier 2024

SOMMAIRE

Le mot du Maire P.2

Les risques majeurs à Saint-Priest P.2

RISQUES NATURELS

Feux de forêts P.4

Tempêtes et neige P.4

Canicule P.5

Grand froid P.5

Séisme P.6

Mouvements de terrain P.6

CONDUITE À TENIR EN CAS DE P.7

RISQUE AVÉRÉ

LE PACK DE SÉCURITÉ P.7

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le transport de matières P.9

dangereuses

Le risque nucléaire P.9

RISQUES SANITAIRES

Risques liés aux réseaux d'eau P.11

Risques pandémiques ou

épidémiologiques P.11

CONSIGNES DE SÉCURITÉ P.12

ET NUMÉROS UTILES

MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) que vous avez entre les mains a pour objectif d'informer la population sur les risques existants sur notre commune et les moyens de s'en protéger en cas de survenance.

Ce document est établi dans le cadre de la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place sous la responsabilité du maire et en lien avec la Préfecture. Il permet de planifier les actions à réaliser en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires auxquels Saint-Priest peut être exposée comme toutes les communes de France.

Le DICRIM vous permet de connaître ces différentes situations ainsi que les bons réflexes et conduite à tenir pour empêcher ou limiter les conséquences sur la population.

Je vous remercie donc de lire ce document et de le conserver. Face aux risques, même s'ils restent exceptionnels, une population informée est moins vulnérable !

Votre Maire, Sandrine Chareyre

LES RISQUES MAJEURS À SAINT-PRIEST

Les risques majeurs résultent d'évènements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une faible probabilité de survenir mais peuvent avoir des conséquences très graves. Leur existence ainsi que leur ampleur sont définies par les services de l'Etat.

RISQUES NATURELS



LES FEUX DE FORÊTS

On parle d'**incendies de forêts** lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Le risque sur la commune

La commune de Saint-Priest est dite exposée à un risque de sensibilité forte par les services de l'Etat dans le dossier Départemental des risques majeurs.

4 secteurs sont sensibles sur la commune :

- Le Charray
- Forêt domaniale de Saint-Priest
- Pente et plateau du Coiron
- La ronde des pins

LES BONS RÉFLEXES

Avant :

- Débroussailler
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Eviter autant que possible les activités dans les endroits sensibles au feu, en cas de temps très sec et/ou très venté
- Respecter les interdictions d'usage du feu.

Consulter régulièrement le site de Météo France (<https://météofrance.com/>) ou leur numéro d'appel (0 890 71 14 15).

Le feu arrive à proximité de mon habitation :

- Alerter les pompiers
- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Ouvrir le portail de sa maison pour faciliter l'accès des secours
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Ne pas quitter sa maison, sauf ordre d'évacuation

Après que le feu soit passé :

- Eteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (combles et toiture)



TEMPÊTES ET NEIGES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, ...).

Deux paramètres caractérisent **les chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50cm de neige tombés en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat).

Météo France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le :

<https://météofrance.com/>.

LES BONS RÉFLEXES

Dès l'alerte :

- Se déplacer le moins possible
- Rentrer à l'intérieur les objets pouvant être emportés
- Gagner un abri en dur
- Fermer les portes et les volets

Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule
- Ecouter la radio (98.4)

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture ...)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, ne pas les toucher



CANICULE

Le mot "**canicule**" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. La **canicule** constitue un danger pour la santé de tous.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement de juin à septembre. Des jours de fortes chaleurs peuvent néanmoins survenir en dehors de cette période.

Le risque sur la commune

L'Etat a mis en place un plan canicule qui est activé lorsque Météo France prévoit un dépassement de certains seuils de température pendant au moins trois jours consécutifs.

Dans ce cas, les services communaux veilleront sur le public sensible pour leur rappeler les consignes élémentaires, et si besoin les accueillir dans des locaux communaux climatisés.

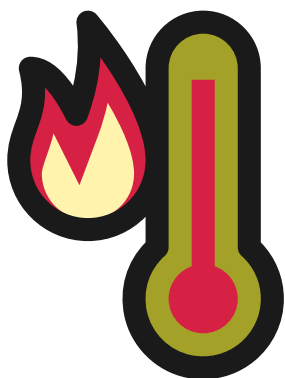
LES BONS RÉFLEXES

Avant :

- Se signaler en mairie pour être inscrit sur une liste de public sensible

Les consignes à suivre :

- Boire beaucoup d'eau et s'hydrater le corps (brumisateurs...), douche, ...
- Fermer les volets et ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Donner des nouvelles à sa famille, aux amis, aux voisins
- Ne pas faire trop d'efforts



Il faut être encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées qui ressentent moins les effets du chaud et du froid.

GRAND FROID

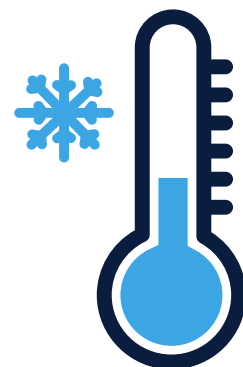
Un épisode de **grand froid** est caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de notre région. Le grand froid, comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous. En période de grand froid, il faut se couvrir suffisamment pour garder son corps à la bonne température.

Météo France diffuse aux autorités et au grand public des cartes de vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur :

<https://meteofrance.com/>.

LES BONS RÉFLEXES

- Couvrir particulièrement les parties du corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds
- Se couvrir le nez et la bouche
- Mettre plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable
- Éviter de sortir le soir
- Limiter les déplacements quand cela est possible
- Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant



SÉISME

Le **séisme** ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations au sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur : celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil mécanique des roches est atteint.

Le risque sur la commune

La collectivité est située dans une zone de réglementation parasismique de niveau 3, aléa modéré.

LES BONS RÉFLEXES

Dès la première secousse :

- A l'intérieur : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- A l'extérieur : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à hautes tensions
S'accroupir et se protéger la tête
- En voiture : s'arrêter dans un espace dégagé et rester à l'intérieur
L'habitacle vous protégera des chutes d'objet
- Ne pas utiliser d'ascenseur

A l'arrêt des secousses :

- Evacuer le bâtiment en cas de séisme important
- Ne pas entrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Ecouter la radio (98.4)
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y ait pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne ne soit resté coincé dans les ascenseurs



MOUVEMENT DE TERRAINS

Les **mouvements de terrains** regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux, du sol ou des sous-sol d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Le risque sur la commune

La commune de Saint-Priest est exposée au risque de mouvement de terrains par les services de l'Etat dans le dossier départemental des risques majeurs.

Le secteur concerné se situe sur le nord de la commune (RD104 entre le pont de Béal et le col de l'Escrinet)

LES BONS RÉFLEXES

Dès les premiers signes :

- Evacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ecouter la radio (98.4)

Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale



CONDUITE À TENIR EN CAS DE RISQUE AVÉRÉ



Rester calme



Ne pas aller chercher
ses enfants à l'école



S'abriter



Ne pas téléphoner
pour garder les lignes
libres pour les secours



Ecouter la radio
98.4



Protéger sa vie avant
de protéger ses biens



Respecter les consignes
des autorités



S'éloigner des dangers

LE PACK DE SÉCURITÉ



Radio



Couvertures



Lampe de poche et piles



Téléphone et chargeur



Bouteille d'eau



Médicaments indispensables



Aliments non périssables



Sifflet

FAITES CONFIANCE À L'ÉCOLE

En cas de risque avéré, c'est bien compréhensible, les parents ont le réflexe d'aller chercher leurs enfants à l'école ou de contacter l'établissement scolaire.

Pourtant, tout déplacement ou toute tentative de communication par téléphone peut engendrer des complications dans la gestion de la crise et ainsi gêner les secours : embouteillage, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique...

C'est pourquoi il est fortement recommandé d'attendre la fin de l'alerte avant d'agir.

Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants.

RISQUES TECHNOLOGIQUES



TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses** (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière. 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Trois types d'effets peuvent être associés : **incendie, explosion et dégagement de nuages toxiques.**

Le risque de TMD par voie routière

Il est dû principalement à la présence de la route départementale 104. Cependant, ce risque peut aussi concerner les autres routes de la commune.

LES BONS RÉFLEXES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le code matière et le code danger (numéro de plaque orange sur le camion)

Dès l'alerte :

- Se confiner (fermer les fenêtres/portes, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les éventuelles consignes données par la radio (98.4)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Après une évacuation, ne pas entrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée

A la fin de l'alerte :

- Aérer le local de confinement



RISQUE NUCLÉAIRE

Le **risque nucléaire** provient de la survenance éventuelle d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Les accidents peuvent survenir lors du transport de matières radioactives, lors d'utilisation médicales ou industrielles de radioéléments ou en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Le risque sur la commune

La commune de Saint-Priest peut être soumise au risque nucléaire du fait de l'implantation de la Centrale Nucléaire de Cruas Meysses dans la zone des 20 Kms.

Cependant la commune n'est pas située dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention dont fait l'objet la centrale

En cas d'accident, le Préfet est alors Directeur des Opérations de Secours (DOS).

Le maire doit suivre ses instructions.

LES BONS RÉFLEXES

Avant :

- Connaître le signal d'alerte : voir Page 12

Dès l'alerte :

- se confiner
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Suivre les consignes données par la radio (98.4)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou ordre d'évacuation
- Rester confiné sur place jusqu'à autorisation de sortie d'une personne agréée
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment

Après :

- Agir conformément aux consignes s'agissant de consommation de produits frais
- En cas d'irradiation ou de contamination, appliquer les directives relatives à la prise des comprimés d'iode (ne pas les prendre sans les consignes)

RISQUES SANITAIRES



RISQUES LIÉS AUX RÉSEAUX D'EAU

Les risques sur la distribution d'eau potable peuvent être occasionnés par :

- pollution accidentelle entraînant des taux de substances indésirables importants et pouvant provoquer des contaminations en cas d'ingestion
- incident technique sur le réseau entraînant la dégradation voire l'interruption de son fonctionnement
- sécheresse exceptionnelle conduisant à un problème d'approvisionnement en eau.

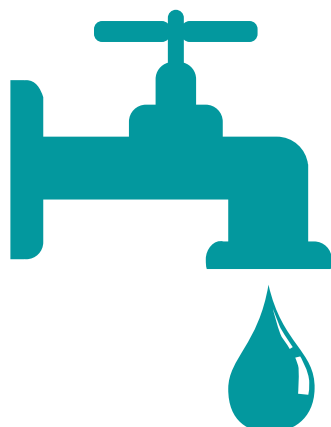
En cas d'incident, l'alerte est donnée par le Préfet.

Une cellule de crise est alors mise en place par le Maire qui œuvre à l'information de la population et à l'approvisionnement alternatif en eau potable.

LES BONS RÉFLEXES

- Entretenir régulièrement les installations d'eau chaude sanitaire
- Purger les circuits en cas d'arrêt prolongé
- Détartrer, désinfecter et rincer les pommeaux de douches et robinets
- Rincer abondamment avant usage
- Respecter les consignes des autorités
- S'assurer que les personnes sensibles sont approvisionnées en eau potable

Ne buvez pas l'eau du robinet tant que les autorités n'ont pas levé l'alerte



RISQUES PANDÉMIQUES OU ÉPIDÉMIOLOGIQUE

La menace de pandémie ou d'épidémie est liée à l'apparition éventuelle d'un virus hautement pathogène, contre lequel la population mondiale ne présenterait pas d'immunité.

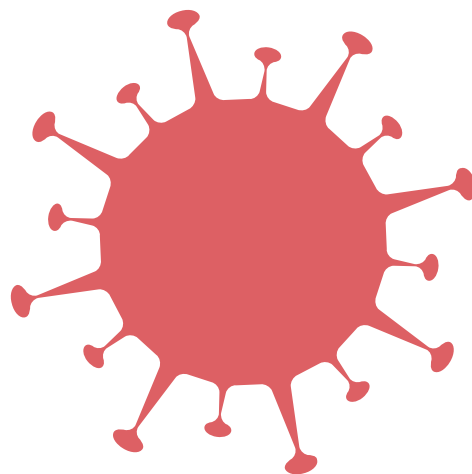
L'état d'urgence sanitaire est une mesure exceptionnelle pouvant être décidée en conseil des ministres en cas de catastrophe sanitaire, notamment d'épidémie, mettant en péril la santé de la population.

Le Gouvernement peut être amené à prendre :

- des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion (y compris des mesures d'interdiction de déplacement hors du domicile)
- des mesures de réquisition de tous biens et services nécessaires pour mettre fin à la catastrophe sanitaire.

CONSIGNES DE COMPORTEMENT

- Respecter les distances
- Porter un masque
- Éviter les contacts physiques
- Se laver régulièrement les mains



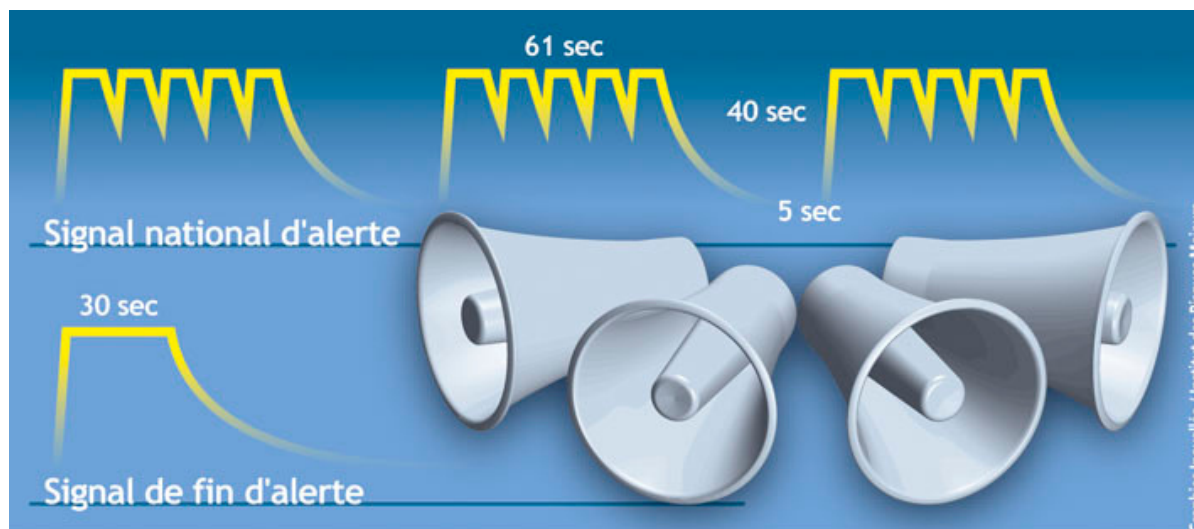
POINTS DE RASSEMBLEMENT ET/OU DE DISTRIBUTION



Ecole des mines
Salle Récré
Salle Charray

CONNAITRE LE SIGNAL D'ALERTE

Le Signal National d'Alerte permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat pour qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées.



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie/Police : 17

SAMU : 15

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes (SMS ou fax) : 114

Météo France : 3250

Pompiers : 18 ou 112

Numéros spécifiques en cas de crise

En fonction de la crise, les pouvoirs publics peuvent mettre à la disposition de la population un numéro d'appel permettant d'obtenir des informations comportementales et personnalisées sur la crise en cours.



SITE INTERNET ET APPLICATIONS

Site officiel de la commune :

<http://www.saint-priest-ardeche.fr/>

Application mobile Panneau Pocket

Facebook : Mairie de Saint-Priest 07

Portail des alertes météo :

vigilance.meteofrance.fr/fr

Application mobile : météo France

Site de surveillance du niveau des cours d'eau :

www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

Portail de prévention des risques majeurs :

www.gouvernement.fr/risques

Portail de signalement d'évènement sanitaire indésirable :

signalement-sante.gouv.fr

www.santepubliquefrance.fr



RADIO France Bleu Drôme Ardèche : 98.4